

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 07 AVRIL 2016

Président : Dominique GILLE, Maire

Présents : Dominique BOUTEILLEY BRENOT, Valérie HUMBLLOT, Isabelle LENEUF, Françoise LORNET, Jacqueline PICHOT, Marie-Paule TARTERET, Christophe FEBVRET, Jean Pierre GILLE, Arnaud MONIN, Damien OUDET, Gilles ROMANET, Emmanuel SEGAUX.

Procuration : Michel FEUILLEBOIS à Dominique GILLE

Absente : Valérie GIRARD

Secrétaire de séance : Emmanuel SEGAUX

M le Maire Dominique GILLE ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à une demande de location de la salle des fêtes par l'office de la culture d'Auxonne.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1) **Compte rendu du 12 février 2016.**

Monsieur le maire présente le compte rendu du 12 février 2016.
Aucune remarque n'est apportée par le conseil.

2) **Demande de dérogation scolaire de Louis GAMET.**

La dérogation étant acceptée par le Conseil municipal de Villers les pots et l'école de Tillenay disposant de place, rien ne s'oppose à la scolarisation de Louis GAMET à Tillenay.

Le conseil, à l'unanimité, accepte la scolarisation de Louis GAMET à l'école de Tillenay.

3) **Demande de location de la salle des fêtes par l'office de la culture d'Auxonne.**

L'office de la culture d'AUXONNE demande une mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes.

Le conseil, à l'unanimité, et afin de respecter le règlement, refuse la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes, mais reste ouverte à une location.

Valérie HUMBLLOT (1ère Adjointe) présente les comptes de gestion et administratif 2015 ainsi que le budget primitif 2016. Elle rappelle que le Compte Administratif (CA) est le document de la commune qui reprend les recettes et les dépenses de l'année écoulée, et que le Compte de Gestion (CG) est établi par l'agent comptable et retrace l'ensemble des ordres qu'il a exécutés ou acceptés durant l'année 2015.
Le CA doit être conforme au CG.

4) **Approbation du Compte de Gestion 2015.**

Le résultat comptable à la clôture de l'exercice 2015 est de 211 645,50€.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

5) Approbation du Compte Administratif 2015.

En ce qui concerne le fonctionnement, les dépenses réalisées s'élèvent à 341082€ et les recettes à 556305€ (soit un résultat de + 215223€).

Pour l'investissement, les dépenses sont de 42762€ et les recettes à 39185€ (soit un résultat de - 3577,59 €). Les résultats du Compte Administratif sont identiques à ceux du Compte de Gestion.

Mr le Maire Dominique GILLE ne participe pas au vote du CA.

Le Conseil approuve le Compte Administratif.

6) Affectation des résultats

Compte tenu des exercices précédents, pour la section investissement le résultat 32 959 € sera affecté au compte 001 Recettes Investissement, pour la section fonctionnement le résultat de 490 080 € sera affecté au compte 002 Recettes Fonctionnement.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

7) Vote des taxes.

Vu la situation financière saine de la commune, M le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes communales qui resteraient donc inchangés par rapport à 2015. Les bases de calcul de ces taxes, fixées par l'état, augmentent d'environ 1% pour ce qui concerne l'habitation et le foncier, et baissent d'environ 1% concernant les cotisations entreprises (CFE). Le conseil décide de reconduire les taux inchangés pour 2016 soit :

taxe d'habitation 11,36%, taxe foncière (bâtie) 10,30, taxe foncière (non bâtie) 23,51%, CFE 14,42 %.

Le conseil accepte à l'unanimité les taux des taxes pour 2016.

8) Vote du budget 2016.

Le budget 2016 est présenté à l'équilibre. La section de fonctionnement est arrêtée à 929927€ en dépenses et les recettes sont de 929927€ dont 271 198€ d'impôts et taxes.

Les montants, en recettes et dépenses, de la section d'investissement, s'élève à 710575€.

Après examen et débats, le conseil approuve le budget 2016 à l'unanimité.

9) Informations.

Remerciements : de la famille du défunt André CLERC

de la sécurité routière pour la subvention de 150 €

Rénovation de la salle des fêtes : Gilles ROMANET nous informe que la MICA Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (service gratuit du Conseil départemental) préconise la consultation de 10 architectes. L'envoi de l'appel d'offre est le 12 avril 2016 pour que le 10 juin 2016 l'équipe de maîtrise d'œuvre soit en place.

10) Questions diverses.

Isabelle LENEUF signale 2 lampadaires défectueux, M le Maire lui répond qu'il faut le signaler en mairie dès l'apparition du dysfonctionnement

Arnaud MONIN intervient à propos des questions posées au dernier conseil d'école concernant le périscolaire. M le maire les a transmises à la Communauté de Communes.

La séance est levée à 20h30